

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2018

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 17 septembre 2018, s'est réuni en mairie, sous la présidence du maire Charles BELICARD, le vendredi 21 Septembre 2018 à 20h30.

Étaient présents : Charles BELICARD, Brigitte CLERC, Jérôme DESBOIS, Michel CLEMENT, Christophe JAFFRE, Nicolas MICHEL, Jean-Luc PERRET, Jérôme TEILLERE,

Excusés : Marie DESSAIGNE et Philippe LECOLLE.

Le procès verbal de la précédente séance en date du 15 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Jérôme DESBOIS est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

LOTISSEMENT : le maire fait part de l'avancée du dossier. Une réunion a eu lieu le 26 juin avec tous les intervenants et les prestataires des réseaux à installer. Il fait part des devis présentés par le SYDESL pour le raccordement au réseau public d'électricité et pour le génie civil France Télécom. Après délibération, le conseil municipal approuve les propositions.

La délibération de confirmation et de prise en charge financière par la commune sera transmise au Président du SYDESL.

Le maire fait part du rendez-vous sur place avec tous les prestataires de service, mercredi 26 septembre à 8h30. Il indique le lancement prochain de l'appel d'offres par le géomètre, maître d'œuvre, pour les travaux de terrassement.

SECURISATION CENTRE BOURG : le maire fait part de l'avancée du dossier. Le conseil demande que la signalisation et le marquage au sol soient réexaminés sur place avec Mr Alexandre PERCHE.

Le maire fait savoir que le dossier de demande de subvention DETR au titre du programme 2018 n'a pas été retenu. Il convient de représenter une demande pour 2019.

Le conseil municipal autorise le maire à constituer le dossier et signer tous les documents nécessaires.

TAXE AMENAGEMENT : le maire fait savoir que la délibération n°28 du 10 novembre 2016 instituant une taxe d'aménagement à 1% n'a pas pu être mise en œuvre en 2017 ni en 2018. Par courrier du 26 octobre 2017, Mr le Directeur Départemental de la DDT invitait la municipalité à remettre en délibéré cette décision. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide la mise en place d'une taxe d'aménagement de 1% au 1^{er} janvier 2019. A partir de cette date, cette décision sera valable 3 ans.

MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE : le maire explique que le Centre de Gestion de S&L (CDG 71) auquel adhère la commune, met en place l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire afin d'éviter la saisine du Juge Administratif en cas de contentieux dans le domaine du droit de la Fonction Publique (gérer d'éventuels conflits et éviter des procédures longues et onéreuses pour solutionner ces conflits entre les agents et la municipalité). Le CDG 71 propose une convention sur ce sujet. Après délibération, le conseil municipal valide les modalités de mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire (MPO) et autorise le maire à signer une convention avec le CDG 71.

REGLEMENT GENERAL PROTECTION DES DONNEES : le maire fait part du Règlement Général de l'Union Européenne sur la protection des données. C'est une obligation pour toutes les collectivités territoriales d'être en conformité avec ce règlement. Il convient de nommer un délégué qui sera référent et fera office de point de contact avec les usagers. Dans l'attente d'une avancée plus précise sur ce sujet, le conseil municipal désigne à l'unanimité, Sylvie LAFFAY adjointe, comme déléguée communale à la protection des données (DPO). La délibération afférente sera transmise au Centre de Gestion de S&L après réception en Préfecture.

A.M.A.P. DES GROSNES : le maire fait part de la demande de l'association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) dont le siège social est à Saint-Pierre-le-Vieux, pour une mise à disposition hebdomadaire et ponctuelle d'un local. Elle y accueillerait ses adhérents pour la distribution de paniers gourmands (produits agriculture biologique) pour une durée d'environ 2 heures. Le maire précise que la SARL BARRAUD CARRELAGES a déposé sa dédite à la location d'une partie du hangar communal pour cette fin d'année. Il a proposé cet emplacement à l'AMAP et demande au conseil de se prononcer sur les conditions d'utilisation. Après délibération, le Conseil municipal est favorable à louer une partie du hangar communal sous conditions formulées par convention (35 m², jour et horaire précis, tarif annuel 100 €...). Il autorise le maire à signer une convention à titre précaire et révocable.

RODP 2018 : après avoir donné les tarifs de cette année utiles au calcul de la RODP, le conseil municipal fixe la redevance annuelle 2018 à 836.47€ calculée comme suit :

- 1,242 Kms à 39.29 € en souterrain, toit 48.78 €
- 15.038 Kms à 52.38 € en aérien, soit 787.69 €.

Un titre de recette sera établi au nom de France Télécom et un mandat de paiement au nom du SYDESL pour cette redevance.

QUESTIONS DIVERSES

Jérôme DESBOIS fait savoir que l'entreprise THIVENT a commencé les travaux de voiries. Ceux du cimetière sont programmés pour mi-octobre.

Le matériel de chauffage de l'église a été commandé.

Il fait part de la demande de Loïc BESSON concernant une demande pour la réfection de la voirie accédant à sa propriété. Il fournirait tous les matériaux nécessaires en échange de quoi la commune pourrait prendre en charge tout ou partie des frais de location des engins de chantier (pelle et rouleau). Le maire précise que Mr BESSON lors du dépôt de permis de construire (maison habitation) il s'était engagé à entretenir le chemin... Après délibération, considérant qu'il s'agit d'un accès à une maison d'habitation principale, le conseil est favorable à financer deux journées de location d'engins de chantier.

Jean Luc PERRET a rencontré l'entreprise JAFFRE chargée des curages de fossés. Les travaux devraient commencer d'ici une dizaine de jours. Il lui sera demandé de tirer du grès pendant qu'il sera sur la commune.

Jean-Luc PERRET fait le bilan de la réunion des cantines du RPI le 18 septembre dernier. Seulement 2 familles étaient représentées. Pas de problème particulier si ce n'est le déficit de la cantine de Trambly. Pour y remédier il sera organisé une vente de brioches. Pour information, 116 enfants ont été accueillis à la rentrée scolaire. Il est précisé la répartition des élèves dans chacune des classes que compte le RPI des Grosne.

Christophe JAFFRE fait savoir que les volets du logement « maternelle » seront changés courant octobre.

Les stores à la salle communale seront installés vraisemblablement avant le 15 octobre.

Brigitte CLERC fait savoir qu'elle a fait visiter les 2 logements à un couple qui n'a pas de travail actuellement et elle demande l'avis du conseil pour continuer la démarche s'ils donnent une réponse positive pour l'une de ces locations.

Elle rappelle le passage du Trail le 20 octobre. Il manque encore quelques bénévoles.

Le maire relate la réunion des maires de la communauté de communes :

- Il fait part d'un projet de création d'une commission « signalétique ». 1 à 2 délégués par conseil municipal seront à proposer.

- Idem pour une commission « sites internet » avec 1 délégué par commune. Brigitte Clerc se propose.
- Il rappelle qu'un devis d'adressage a été demandé auprès du prestataire « SIRAP » et il s'avère plus compétitif.
- Au sujet du PLUi, il fait savoir que les petites modifications demandées par la commune, ont été entérinées.

Le maire fait part de l'inauguration de la MARPA à Matour le samedi 29 septembre.

Jérôme TEILLERE fait part de la dernière SIRTOM où le quorum n'était pas atteint car 19 communes n'étaient pas représentées. Il a été évoqué l'idée de modifier prochainement le nombre de délégués des conseils municipaux afin de palier ce problème.

Le maire fait part de son entretien avec Mme Sylviane REGNAULT qui lui a présenté son projet de commerce (snack-bar, salon de thé...) et sa recherche d'un local sur la commune. Le maire lui a conseillé de s'adresser au PETR pour d'éventuelles aides à la création de cette entreprise.

Le maire rappelle la matinée « boudin » le 7 octobre et le repas annuel des personnes âgées le 18 novembre.

Après épuisement des débats, le maire lève la séance à 23 h 30.